

**JOURNAL OFFICIEL**

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

**NUMERO SPECIAL**Philippe  
MACHENAUD-JACQUIERMatahiti 154  
N° 2 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 10  
no Tenuare 2005

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - B.P. 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61

**S O M M A I R E****PARTIE OFFICIELLE****ACTES DU POUVOIR CENTRAL****ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE**

Pages

Arrêté n° HC 20 DRCL/MAC du 10 janvier 2005 portant liste définitive des candidatures à l'élection des représentants des îles du vent à l'assemblée de la Polynésie française du 13 février 2005 .....	7
--	---

**ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES****EXTRAITS**

Arrêté n° 304 CM du 28 décembre 2004 portant approbation et rendant exécutoire la délibération n° 12-2004 OPH du 20 décembre 2004 du conseil d'administration de l'Office polynésien de l'habitat fixant les conditions principales du contrat de travail de la directrice générale de l'établissement .....	11
--	----

Arrêté n° 363 CM du 30 décembre 2004 portant approbation et rendant exécutoire la délibération n° 11-2004 OPH du 20 décembre 2004 du conseil d'administration de l'Office polynésien de l'habitat portant adoption de la décision modificative n° 1 de l'état prévisionnel des recettes et dépenses de l'O.P.H. pour l'exercice 2004 .....	11
--	----

Arrêté n° 378 CM du 30 décembre 2004 portant approbation et rendant exécutoire la délibération n° 15-2004 OPH du 20 décembre 2004 du conseil d'administration de l'Office polynésien de l'habitat autorisant la mise en accession à la propriété de plusieurs lotissements O.P.H. ....	11
--	----

Arrêté n° 380 CM du 30 décembre 2004 fixant la valeur de l'indice 100 applicable aux grilles indiciaires de la fonction publique de la Polynésie française .....	11
--	----

**ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES****Présidence****EXTRAITS**

Arrêtés n° 335 et n° 336 PR du 30 décembre 2004 portant attribution de subventions forfaitaires de fonctionnement aux directions des enseignements catholique et protestant au titre du 4e trimestre 2004 .....	12
---	----

Arrêtés n° 337 à n° 340 PR du 30 décembre 2004 portant attribution de dotations de fonctionnement pour le second semestre 2004 à l'Association régionale pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique, aux directions des enseignements protestant et catholique, et au collège adventiste .....	12
---	----

Arrêtés n° 341 et n° 342 PR du 30 décembre 2004 portant attribution de subventions d'investissement au titre de l'exercice 2004 pour la mise en réseau internet aux collèges de Makemo et Henri-Hiro . . . . .	12
Arrêtés n° 343 à n° 345 PR du 30 décembre 2004 portant attribution de subventions d'investissement au titre de l'exercice 2004 au lycée professionnel de Faaa et au collège de Makemo . . . . .	12
Arrêtés n° 346 à n° 371 PR du 30 décembre 2004 portant attribution de subventions complémentaires de fonctionnement au titre de l'exercice 2004 aux lycée polyvalent de Papara, collèges de Bora Bora, Arue, Atuona, Henri-Hiro, Hao, Hitia'a, Huahine, Makemo, Mataura, Papara, Punaauia, Rangiroa, Rurutu, Taaone, Taiohae, Tipaerui, Ua Pou, lycée hôtelier de Tahiti, lycée professionnel de Mahina, lycée polyvalent de Taaone, lycée professionnel de Uturoa, lycée Paul-Gauguin, lycée polyvalent de Taravao, lycée tertiaire de Pirae, et collège de Makemo . . . . .	12
Arrêté n° 372 PR du 30 décembre 2004 portant attribution d'une subvention pour des projets d'établissement aux lycées et collèges au titre de l'exercice 2004 . . . . .	13
Arrêtés n° 373 à n° 389 PR du 30 décembre 2004 portant attribution de subventions pour des stages en entreprise au titre de l'exercice 2004 aux collèges de Taravao, Mataura, Taiohae, Rurutu, Rangiroa, Papara, Paopao, Hao, Bora Bora, lycée tertiaire de Pirae, lycée polyvalent de Papara, lycée professionnel de Uturoa, lycée polyvalent de Taravao, lycée polyvalent de Taaone, lycée professionnel de Mahina, lycée professionnel de Faa'a, et lycée hôtelier de Tahiti . . . . .	14
Arrêtés n° 390 à n° 420 PR du 30 décembre 2004 portant attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement au titre de l'exercice 2004 aux collèges de Tipaerui, Papara, lycée hôtelier de Tahiti, collèges Henri-Hiro, de Rurutu, Taunoa, lycée professionnel de Faa'a, collège de Paea, lycée Paul-Gauguin, collège de Hao, lycée polyvalent de Taaone, collèges de Taaone, Makemo, Atuona, Taiohae, Faaroa, lycée de Uturoa, collèges de Arue, Afareaitu, Paopao, Taravao, lycée polyvalent de Taravao, collèges de Bora Bora et Ua Pou . . . . .	15
Arrêté n° 443 PR du 30 décembre 2004 portant attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au collège de Mataura au titre de l'exercice 2004. . . . .	17



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DU POUVOIR CENTRAL

### ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

**ARRETE n° HC 20 DRCL/MAC du 10 janvier 2005 portant liste définitive des candidatures à l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française du 13 février 2005.**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, notamment ses articles 103 à 117 ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie ;

Vu le code électoral, notamment les articles L. 409 et R. 243 ;

Vu le décret n° 2004-1365 du 14 décembre 2004 ;

Vu l'arrêté n° HC 1811 DRCL/MAC du 16 décembre 2004 portant convocation des électeurs en vue de l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française et fixant les conditions de dépôt des candidatures ;

Vu les déclarations de candidature déposées et les récépissés délivrés ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Les listes de candidats pour l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française du 13 février 2005 dont la déclaration a été définitivement enregistrée sont arrêtées à 7.

Art. 2.— La composition des listes est détaillée en annexe, suivant l'ordre d'enregistrement des candidatures.

Art. 3.— L'ordre des candidats sur chaque liste est celui déposé lors de la déclaration de candidature. Les bulletins de vote doivent être établis conformément à cet ordre.

Art. 4.— La couleur attribuée est celle indiquée en annexe. Les bulletins de vote, les circulaires et les affiches doivent obligatoirement être imprimés sur du papier de la couleur ainsi fixée. L'emblème choisi figure également en annexe.

Art. 5.— En cas de décès de l'un des candidats sur une liste, ses colistiers doivent le remplacer immédiatement par un nouveau candidat, au rang qui leur convient. Cette nouvelle candidature fait l'objet d'une déclaration complémentaire. Toutefois, si un décès survient après le vendredi 4 février 2005, la liste demeure valable sans complément.

Art. 6.— Les listes complètes peuvent être retirées au plus tard le samedi 22 janvier 2005 à midi.

Art. 7.— Les emplacements pour l'affichage sont attribués aux listes selon l'ordre de déclaration des candidatures dont il est fait état à l'article 3 du présent arrêté.

Art. 8.— Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française, le chef de la subdivision administrative des îles du Vent, les maires et les maires délégués des communes des îles du Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française selon la procédure d'urgence.

Fait à Papeete, le 10 janvier 2005.

Pour le haut-commissaire  
et par délégation :

*Le secrétaire général  
de la Polynésie française,  
Jacques MICHAUT.*

Liste n° 1 : Te 'Avei'a

N° Noms et prénoms

- 1 Perez Antonio
- 2 Sanford Soana
- 3 Tatarata Moana
- 4 Tuahu Josiane Stella
- 5 Hamblin Ioane
- 6 Gelas Cindy
- 7 Porlier John
- 8 Rivière Myrna

- 9 Tupea Bruno
- 10 Nena Alicia
- 11 Yeun Long Meho Charles
- 12 Chanfour Marie-Laure
- 13 De Longeaux Xavier
- 14 Gaurin Annick
- 15 Drollet Joël
- 16 Mahuta Laurence
- 17 Ariiveheataiterapouri Matahere Gwen
- 18 Auraa Leila Manutahi
- 19 Colombani Benjamin
- 20 Paheroo Gilda
- 21 Gibson Jack Louis
- 22 Degage Yasmina
- 23 Maono René
- 24 Tavaearii Elisabeth épouse Barsinas
- 25 Poareu Eric Mareto
- 26 Inariki Nadine
- 27 Tetuanui Taravea
- 28 Bennett Loana
- 29 Fangue Daniel
- 30 Muller Laurence épouse Dengremont
- 31 Teniarahi Phinehata
- 32 Mapotoeke Marie
- 33 Tetauira Tiihiva
- 34 Afo-Ravea Véronique épouse Sarkissian
- 35 Doom Georges
- 36 Spector Heifara Maina
- 37 Pothier Homère
- 38 Maamaatuaiahutapu Maria
- 39 Arai Rodrigue
- 40 Taamino Tevahineraatua épouse Abi Saab
- 41 Sandford Mirirani Ralph Elliott
- 42 Moani Nathalie épouse Jordan
- 43 Gobrait Patrice
- 44 Hunter Hilda Maeva épouse Tauru
- 45 Autai-Chan Koei Chang Daniel
- 46 Taamino-Chimin Naia
- 47 Gueguen Thierry

*Mandataire* : M. Christian Brabai

*Couleur* : Rouge

*Emblème* : Tiki supportant les 5 archipels

Liste n° 2 : Porinetia Ora

N° Noms et prénoms

- 1 Temarii Ariitu Reynald
- 2 Manutahi Sandra épouse Levy Agami
- 3 Manutahi Teiva
- 4 Kelly Yadiana épouse Fèvre
- 5 Hunter Heitapu
- 6 Temehameha Terava Hélène épouse Teriitua
- 7 Magaut Berliet Maire Fareava
- 8 Katupa Marie-Thérèse épouse Tavaearii
- 9 Taputu Matahuiarii Ronald
- 10 Ching Soy Noëlline épouse Parker
- 11 Huioutu Gérard
- 12 Burns Mireille
- 13 Taerea Wilfred Teuira
- 14 Tavere-Punua Maria épouse Pati
- 15 Chuong André
- 16 Paari Patricia
- 17 Tevaearai Pascal Teriianoho
- 18 Farerau Claudine Maire épouse Firiapu
- 19 Raurea Teraitupua Patrick

- 20 Temarii Annick épouse Tchong
- 21 Lenoir Teva
- 22 Brinckfeldt Pascale Isabelle Vaitiare
- 23 Paepaetaata Charles
- 24 Garand Marie-Hélène épouse Tirao
- 25 Papara Guy
- 26 Ahupu Christiane épouse Lebronnet
- 27 Viriamu Yvon
- 28 Ioane Nini épouse Nahei
- 29 Taurua Marck
- 30 Parau Nathalie épouse Cuneo
- 31 Domingo Roboam
- 32 Matai Laetitia
- 33 Haoa Taro
- 34 Maihuri Simone épouse Hatitio
- 35 Lucas Joachim
- 36 Ohotoua Teoo Tahia épouse Hauata
- 37 Epinette Fabrice
- 38 Puupuu Viviane épouse Teiva
- 39 Ching Soy Bernard
- 40 Tchang Lolita épouse Van Sou
- 41 Opuu Christian Tauraa
- 42 Teuira Raimana
- 43 Vongue Freddy
- 44 Taputu Ethelle
- 45 Utia Corentin
- 46 Raa-Oehau Holly
- 47 Adam Maere Jimmy

*Mandataire* : Mme Noëlline Parker

*Couleur* : Blanc

*Emblème* : Pirogue avec 5 anneaux arc-en-ciel en voilure

Liste n° 3 : Te Taata Tahiti Tiama

N° Noms et prénoms

- 1 Germain Alexandre Aritana
- 2 Tamui Emilienne
- 3 Teniaro Tareva Auguste
- 4 Mahuta Jeanne Vairea
- 5 Pahuatini Léon
- 6 Tarahu Violette Putahi
- 7 Timo Giovanni Terii
- 8 Arai Françoise
- 9 Punu Ismaël Auguste
- 10 Teanuanua Mamera épouse Tevaearai
- 11 Petard Yannick
- 12 Wong Bianca
- 13 Tematahotoa Tautu
- 14 Tauaroa Emilienne Tarita
- 15 Hoparau François
- 16 Tauaroa Murielle Poehina
- 17 Taumihau Tu
- 18 Taae Iva Terorohea
- 19 Faito Henri
- 20 Tamui Alice Tapahi Tutamahine épouse Pua
- 21 Taiti Manuel
- 22 Pihahuna Marie-Hélène
- 23 Faito Marc
- 24 Hoparau Vanina Tupuai
- 25 Chan Edmond
- 26 Terakauhau Tekurariki Takahotu
- 27 Takotua Metuaatai Jean
- 28 Barff Caroline épouse Tamui
- 29 Tevaearai Poetai Esau
- 30 Mohau Iolinda

- 31 Gourguet Temaeva
- 32 Tauaroa Raymonde Vahinerii
- 33 Teriietia Alec
- 34 Farauru Tearoha
- 35 Wong Sang Ah Min Rémy
- 36 Hakatau Tahia Virginie
- 37 Tamui Ariioehau Paparai
- 38 Faarii Milda
- 39 Teivao Augustin Mauri
- 40 Teniaro Vaiarii Jeanne
- 41 Richmond Toromona Michel
- 42 Itae Tetaronia
- 43 Tetoka Mahuru
- 44 Nedjiara Ninie épouse Ching
- 45 Ituragi Tefatai
- 46 Farauru Moeana
- 47 Tetoka Noho

*Mandataire* : Mme Paméla Teuroa

*Couleur* : Rose

*Emblème* : Couronne de fougères grande étoile au centre garnie de 5 petites étoiles

Liste n° 4 : Alliance pour une démocratie nouvelle

*N° Noms et prénoms*

- 1 Bouteau Nicole
- 2 Schyle Philip
- 3 Fuller Thilda Tararaina
- 4 Domingo Joseph Charles Teiva
- 5 Walker Gwendoline Moetia épouse Panai
- 6 Stein Francis Eddie Huri
- 7 Vanizete Marie-Laure Charlotte Maire
- 8 Helme Gilles
- 9 Helme Vaiarii
- 10 Aumérand Narii André Williams
- 11 Kamia Henriette Tauakika épouse Cecchini
- 12 Gallimard Guy
- 13 Suen Ko Régina Ahurau
- 14 Demary Thierry
- 15 Valenti Leilani épouse Lejeune
- 16 Bénard Serge
- 17 Armand Nicole Titaina
- 18 Anahoa John
- 19 Tepava Agnèce Teura
- 20 Poroi Edouard
- 21 Prokop Myriama épouse Page
- 22 Haiti Tetua Paul
- 23 Garbutt Thilda Tetuanui Terai Apiti épouse Harehoe
- 24 Bey-Roset Jacques
- 25 Tuheiava Mirella dite Taraina épouse Kressmann
- 26 Tehuritaua John Teva
- 27 Druart Martine épouse Brinckfieldt
- 28 Lefay Léon Joseph
- 29 Vaianui Julienne Teta épouse Taiuri
- 30 Lehartel Karl
- 31 Kindynis Tamara épouse Tamagna
- 32 Doom Eugène Tamatoa
- 33 Le Prado Moea
- 34 Thunot John
- 35 Vanaa Hoaia épouse Teruhia
- 36 Cassel Jacques
- 37 Hopuu Marie-Raymonde Urarii
- 38 Peni Malcom Teva
- 39 Teupoorautoa Annick épouse Tuairau
- 40 Tixier Thomas Ariihaufaaturahia
- 41 Graffe Stacey

- 42 Teururai Germain
- 43 Tepou Vidoline Victorine épouse Atapo
- 44 Suisin Albert Tavita
- 45 Raipuni Evaline épouse Teotahi
- 46 Hars Thierry
- 47 Rossi Patricia Marie Paule

*Mandataire* : M. Guy Lejeune

*Couleur* : Vert lagon, emblème multicolore

*Emblème* : Nom de la liste entouré de deux cadres avec les emblèmes du Fetia Api et de No Oe E Te Nunaa dans les couleurs vert lagon, bleu turquoise, jaune et rouge

Liste n° 5 : Taatiraa No Te Hau

*N° Noms et prénoms*

- 1 Tanseau Robert
- 2 Bambridge Bellinda épouse Richerd
- 3 Berselli Charles
- 4 Teissier Anne-Marie épouse Archer
- 5 Fong Loi Charles
- 6 Tarahu Cécile
- 7 Destang Max
- 8 Saminadame-Marurai Rosina épouse Bonnet
- 9 Teamo Wilfred dit Beky
- 10 Chanteau Agnès épouse Champs
- 11 Chanel Léon
- 12 Tumatariri Orelia
- 13 Shan Sei Fan François
- 14 Asin Patricia
- 15 Griot Michel
- 16 Bohl Eimeo Linda
- 17 Teping Fernand
- 18 Tanepau France épouse Teinauri
- 19 Le Bras Alain
- 20 Godefroy Miri épouse Gestas
- 21 Giraud Christophe
- 22 Amaru Gilda épouse Maiau
- 23 Lo Siou Jean-Pierre
- 24 Siguie Isabelle
- 25 Taverre Freddi
- 26 Hatitio Elisabeth
- 27 Vaiho Yan
- 28 Brodelle Véronique épouse Dubruyne
- 29 Testevuide Jean-Jacques
- 30 Tehaamatai Lounah épouse Baker
- 31 Lentchitzky Ralph
- 32 Teraiharoa Edith épouse Nanai
- 33 Giau Johnny
- 34 Langomazino Brigitte
- 35 Tchang Martial
- 36 Matuanui Christiane Maeva
- 37 Chung Arthur
- 38 Faafatua Rosine épouse Walker
- 39 Leu Arsène
- 40 Lioux Teura
- 41 Tiatia Jacquot
- 42 Lehartel Turia Sandra
- 43 Chen Maxime
- 44 Marama Tuane veuve Tairapa
- 45 Renvoyé Jeffry
- 46 Taae Léa Miriama épouse Faatoa
- 47 Wasna Max-Günter

*Mandataire* : M. Charles Tanseau

*Couleur* : Blanc et rouge

*Emblème* : Deux fleurs avec une main au milieu

## Liste n° 6 : Union pour la démocratie

## N° Noms et prénoms

- 1 Temaru Oscar Manutahi
- 2 Ollivier Maryse Ariane Tautiare
- 3 Vernaudeau Emile
- 4 Hirshon Severin Tea Unutea
- 5 Salmon James Narii
- 6 Mou Seng Tamara épouse Bopp Dupont
- 7 Géros Antony
- 8 Chin Foo Rosina
- 9 Raapoto Jean-Marius
- 10 Tama Françoise Miriama
- 11 Drollet Jacques Harold
- 12 Tefaatau Juliana Maeva épouse Mati
- 13 Handerson Georges Jean-Pierre
- 14 Tuiho Georgette Catherine épouse Buillard
- 15 Sommers Eugène Louis
- 16 Birk Sabrina
- 17 Mataoa Myron
- 18 Pater Dehlia
- 19 Teremate Ruben
- 20 Naia Amaronn Naumi épouse Teriipaia
- 21 Carlson Vehiatua Hans Jean-Michel
- 22 Peirsegaele Caline Danièle
- 23 Van-Bastolaer Raymond Tautu
- 24 Natua Auxilia épouse Boosie
- 25 Teriitehau Roberto Tevaerai
- 26 Hatete Linda Tuane épouse Taharagi
- 27 Domingo Dauphin
- 28 Stergios Stella épouse Rochette
- 29 Pihaatae André
- 30 Moevai Véronique épouse Amo
- 31 Wong Chou Williams Teamo
- 32 Peters Marie-Madeleine épouse Maamaatuaiahutapu
- 33 Cross André Stanley
- 34 Taurua Vahineura Natacha
- 35 Hauata Maximilien Vaea
- 36 Sourech Préba épouse Terorotua
- 37 Raioaoa Tauaea
- 38 Peu Jacinthe Titaua
- 39 Thunot Charles
- 40 Teagai Ynigritte Rotina Aukara épouse Manea
- 41 Vaitu Jacques Puarai
- 42 Faana Johanna épouse Taumihau
- 43 Tauhiro Maui
- 44 Renvoyé Manola
- 45 Maufene Charles
- 46 Mahatia Yvonne
- 47 Tepava Stello

*Mandataire* : M. Etienne Chimin

*Couleur* : Bleu Pantone 306

*Emblème* : La croix avec la mention "Te Atua Tau Fatu"

## Liste n° 7 : Tahoeraa Huiraatira

## N° Noms et prénoms

- 1 Flosse Gaston
- 2 Coppenrath Armelle épouse Merceron
- 3 Buillard-Richmond Terry Michel
- 4 Mare Sophie Teura épouse Iriti
- 5 Fritch Winfred Edouard
- 6 Rua Irène Romance épouse Flohr
- 7 Bouissou Jean-Christophe
- 8 Taero Lucette Taaroamea
- 9 Tetuanui Noa
- 10 Tiunu Emma épouse Algan
- 11 Sandras Bruno
- 12 Galenon Minarii Chantal
- 13 Vii Jacques Théodore Miguel
- 14 Shan Ho Foc Irène épouse Leroux
- 15 Puchon Georges Vetea
- 16 Bremond Madeleine épouse Olivain
- 17 Maihi Teriitepaia
- 18 Tapea Yvette veuve Temaui
- 19 Sanquer Nicolas
- 20 Mou-Tham Edwige épouse Uparu
- 21 Alpha Joseph Tearii
- 22 Alexandre Tarita épouse Sinjoux
- 23 Tahuaitu Jonas
- 24 Metua Evelyne épouse Whitman
- 25 Graffe Jacquie
- 26 Salmon Loïs Titaua épouse Amaru
- 27 Vernaudeau Clarenntz Temanani
- 28 Matehau Juliette épouse Nuupure
- 29 Perry Sylve
- 30 Arapa Louise épouse Lucas
- 31 Doom Victor
- 32 Puairau Clotilde épouse Virmaux
- 33 Howell Patrick
- 34 Urahutia Lucie épouse Lucas
- 35 Rohfritsch Teva
- 36 Deane Rose épouse Taputuarai
- 37 Raynal Jacques
- 38 Teau Hinano épouse Tetuanui
- 39 Cridland Teikiveohia Johnes
- 40 Bernardino Marie-France épouse Roche
- 41 Barbos Francis
- 42 Ora Moeana épouse Tehei
- 43 Faatau Luc
- 44 Rupea Florienne épouse Panai
- 45 Aubry Gilles
- 46 Paraurahi Lucie épouse Taruoura
- 47 Lehartel Joseph Moana

*Mandataire* : M. Cyril Lehartel

*Couleur* : Orange 21

*Emblème* : Fei

**ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES**

NOR : OPH0402676AC

**Par arrêté n° 304 CM du 28 décembre 2004.**— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 12-2004 OPH du 20 décembre 2004 du conseil d'administration de l'Office polynésien de l'habitat fixant les conditions principales du contrat de travail de la directrice générale de l'établissement.

NOR : OPH0402693AC

**Par arrêté n° 363 CM du 30 décembre 2004.**— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 11-2004 OPH du 20 décembre 2004 du conseil d'administration de l'Office polynésien de l'habitat portant adoption de la décision modificative n° 1 de l'état prévisionnel des recettes et dépenses de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2004.

Le budget modifié est arrêté à :

	<i>Section I</i>	<i>Section II</i>	<i>Section III</i>
- recettes	6.627.167.141	14.327.692.429	20.954.859.570
- dépenses	6.627.167.141	14.327.692.429	20.954.859.570

NOR : OPH0402694AC

**Par arrêté n° 378 CM du 30 décembre 2004.**— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 15-2004 OPH du 20 décembre 2004 du conseil d'administration de l'Office polynésien de l'habitat autorisant la mise en accession à la propriété de plusieurs lotissements O.P.H.

NOR : MTD0402709AC

**Par arrêté n° 380 CM du 30 décembre 2004.**— La valeur de l'indice 100 servant au calcul des rémunérations des fonctionnaires relevant du statut de la fonction publique de la Polynésie française est fixée à 95.000 F CFP à compter du 1er janvier 2004.

Les dispositions de l'arrêté n° 253 CM du 4 mars 2003 fixant la valeur de l'indice 100 applicable aux grilles indiciaires de la fonction publique de la Polynésie française sont abrogées.

## ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

### PRESIDENCE

**Par arrêté n° 335 PR du 30 décembre 2004.**— Il est accordé une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de *soixante millions huit cent soixante-deux mille cinq cents francs CFP* (60.862.500 F CFP) au profit de la direction de l'enseignement catholique au titre du 4<sup>e</sup> trimestre 2004.

**Par arrêté n° 336 PR du 30 décembre 2004.**— Il est accordé une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de *treize millions quatre cent cinq mille cinq cents francs CFP* (13.405.500 F CFP) au profit de la direction de l'enseignement protestant au titre du 4<sup>e</sup> trimestre 2004.

**Par arrêté n° 337 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué à l'Association régionale pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique (A.R.P.E.C.) pour le second semestre 2004, une dotation de fonctionnement s'élevant à 10.371.276 F CFP.

**Par arrêté n° 338 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué à la direction de l'enseignement protestant pour le second semestre 2004, une dotation de fonctionnement d'un montant de 8.364.769 F CFP pour le forfait d'externat.

**Par arrêté n° 339 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué à la direction de l'enseignement catholique pour le second semestre 2004, une dotation de fonctionnement d'un montant de 28.149.124 F CFP pour le forfait d'externat.

**Par arrêté n° 340 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège adventiste pour le second semestre 2004, une dotation de fonctionnement d'un montant de 725.529 F CFP pour le forfait d'externat.

**Par arrêté n° 341 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Makemo dans le cadre de la mise en réseau internet, au titre de l'exercice 2004, une subvention d'investissement d'un montant de 1.635.238 F CFP pour la mise en place d'un réseau informatique.

**Par arrêté n° 342 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège Henri-Hiro dans le cadre de la mise en réseau internet, au titre de l'exercice 2004, une subvention d'investissement d'un montant de 179.800 F CFP pour des travaux de câblage.

**Par arrêté n° 343 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée professionnel de Faa'a, au titre de l'exercice 2004, une subvention d'investissement de 6.815.939 F CFP pour les opérations suivantes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - mise en conformité électrique                | 984.185 F CFP   |
| - armoire de rangement pour produits chimiques | 688.299 F CFP   |
| - mise en sécurité d'une salle polyvalente     | 5.143.455 F CFP |

**Par arrêté n° 344 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Makemo, au titre de l'exercice 2004, une subvention d'investissement de 25.947.618 F CFP pour l'achat de matériel de cuisine.

**Par arrêté n° 345 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Makemo, au titre de l'exercice 2004, une subvention d'investissement de 5.926.022 F CFP pour le mobilier d'internat.

**Par arrêté n° 346 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée polyvalent de Papara, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 3.095.390 F CFP.

**Par arrêté n° 347 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Bora Bora, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1.000.000 F CFP.

**Par arrêté n° 348 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Arue, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 6.100.000 F CFP.

**Par arrêté n° 349 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Atuona, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 500.000 F CFP.

**Par arrêté n° 350 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège Henri-Hiro, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 254.400 F CFP.

**Par arrêté n° 351 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Hao, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 4.650.000 F CFP.

**Par arrêté n° 352 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Hitia'a, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 300.000 F CFP.

**Par arrêté n° 353 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Huahine, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1.000.000 F CFP.

**Par arrêté n° 354 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Makemo, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 2.265.000 F CFP.

**Par arrêté n° 355 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Mataura, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1.200.000 F CFP.

**Par arrêté n° 356 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Papara, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 500.000 F CFP.

**Par arrêté n° 357 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Punaauia, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1.033.276 F CFP.

**Par arrêté n° 358 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Rangiroa, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 2.751.520 F CFP dont 352.000 F CFP pour le G.O.D. de Manihi.

**Par arrêté n° 359 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Rurutu, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1.700.000 F CFP.

**Par arrêté n° 360 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Taaone, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 715.967 F CFP.

**Par arrêté n° 361 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Taiohae, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1.200.000 F CFP.

**Par arrêté n° 362 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Tipaerui, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 430.000 F CFP.

**Par arrêté n° 363 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Ua Pou, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1.200.000 F CFP.

**Par arrêté n° 364 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée hôtelier de Tahiti, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 450.000 F CFP.

**Par arrêté n° 365 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée professionnel de Mahina, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 2.420.000 F CFP.

**Par arrêté n° 366 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée polyvalent de Taaone, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 6.149.632 F CFP.

**Par arrêté n° 367 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée professionnel de Uturoa, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 2.420.000 F CFP.

**Par arrêté n° 368 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée Paul-Gauguin, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 2.277.950 F CFP.

**Par arrêté n° 369 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée polyvalent de Taravao, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 3.420.000 F CFP.

**Par arrêté n° 370 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée tertiaire de Pirae, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1.359.905 F CFP.

**Par arrêté n° 371 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Makemo, au titre de l'exercice 2004, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 17.827.167 F CFP pour l'ouverture de l'établissement.

**Par arrêté n° 372 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des projets d'établissement d'un montant total de 3.650.000 F CFP pour les établissements suivants :

ETABLISSEMENTS	SUBVENTION	Agent comptable
Collège de Afareaitu	100 000	Collège de Paopao
Collège de Arue	30 000	Lycée Polyvalent de Taaone
Collège de Atuona	30 000	Collège de Ua Pou
Collège de Bora-Bora	200 000	Lycée Professionnel de Uturoa
Collège Henri Hiro	222 000	Lycée Professionnel de Faa'a
Collège de Faaroa	60 000	Lycée d'Uturoa
Collège de Hao	120 000	Collège de Punaauia
Collège de Hitiaa	60 000	Lycée Professionnel de Mahina
Collège de Huahine	60 000	Lycée Professionnel de Uturoa
Collège de Mahina	50 000	Lycée Professionnel de Mahina
Collège de Mataura	50 000	Collège de Mataura
Collège de Paea	50 000	Collège de Punaauia
Collège de Paopao	200 000	Collège de Paopao
Collège de Punaauia	160 000	Collège de Punaauia
Collège de Rangiroa	100 000	Collège de Rangiroa
Collège de Tahaa	80 000	Lycée d'Uturoa
Collège de Taiohae	100 000	Collège de Ua Pou
Collège de Taravao	80 000	Lycée Polyvalent de Taravao
Collège de Taunoa	50 000	Collège de Taunoa
Collège de Tipaerui	100 000	Lycée Paul Gauguin
Collège de Ua Pou	90 000	Collège de Ua Pou
Lycée Paul Gauguin	140 000	Lycée Paul Gauguin
Lycée Polyvalent de Papara	75 000	Collège de Papara
Lycée Tertiaire de Pirae	85 000	Lycée Tertiaire de Pirae
Lycée Polyvalent de Taravao	210 000	Lycée Polyvalent de Taravao
Lycée Hôtelier de Tahiti	150 000	Lycée Hôtelier de Tahiti
Lycée d'Uturoa	83 000	Lycée d'Uturoa
Lycée Polyvalent de Taaone	400 000	Lycée Polyvalent de Taaone
Lycée Professionnel de Faa'a	250 000	Lycée Professionnel de Faa'a
Lycée Professionnel de Mahina	135 000	Lycée Professionnel de Mahina
Lycée Professionnel de Uturoa	130 000	Lycée Professionnel de Uturoa
<b>TOTAL</b>	<b>3 650 000</b>	

**Par arrêté n° 373 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Taravao, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 73.333 F CFP.

**Par arrêté n° 374 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Mataura, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 202.523 F CFP.

**Par arrêté n° 375 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Taiohae, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 33.333 F CFP.

**Par arrêté n° 376 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Rurutu, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 100.000 F CFP.

**Par arrêté n° 377 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Rangiroa, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 86.993 F CFP.

**Par arrêté n° 378 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Papara, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 318.986 F CFP.

**Par arrêté n° 379 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Paopao, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 134.651 F CFP.

**Par arrêté n° 380 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Hao, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 69.047 F CFP.

**Par arrêté n° 381 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Bora Bora, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 166.141 F CFP.

**Par arrêté n° 382 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée tertiaire de Pirae, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 2.348.708 F CFP.

**Par arrêté n° 383 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée polyvalent de Papara, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 595.300 F CFP.

**Par arrêté n° 384 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée professionnel de Uturoa, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 2.421.751 F CFP.

**Par arrêté n° 385 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée polyvalent de Taravao, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 4.912.180 F CFP.

**Par arrêté n° 386 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée polyvalent de Taaone, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 1.085.912 F CFP.

**Par arrêté n° 387 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée professionnel de Mahina, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 4.269.759 F CFP.

**Par arrêté n° 388 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée professionnel de Faa'a, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 7.364.117 F CFP.

**Par arrêté n° 389 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée hôtelier de Tahiti, au titre de l'exercice 2004, une subvention pour des stages en entreprise d'un montant de 3.922.962 F CFP.

**Par arrêté n° 390 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Tipaerui, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.507.000 F CFP pour la mise en place de l'activité pirogue et les frais de déplacement vers les structures sportives.

**Par arrêté n° 391 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Tipaerui, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 4.994.780 F CFP pour les opérations suivantes :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - mobilier de classe  | 1.382.040 F CFP |
| - travaux de mise en conformité des installations électriques | 3.087.978 F CFP |
| - entretien des canalisations d'eau                           | 524.762 F CFP   |

**Par arrêté n° 392 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Papara, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.252.749 F CFP pour les opérations suivantes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - location de salles   | 80.000 F CFP    |
| - achat d'une imprimante laser HP1300 destinée à l'intendance dans le cadre de la mise en place des logiciels sous Windows | 75.059 F CFP    |
| - travaux de mise en conformité électrique   | 1.097.690 F CFP |

**Par arrêté n° 393 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée hôtelier de Tahiti, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2.929.859 F CFP pour les opérations suivantes :

- |                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| - mobilier d'internat      | 2.064.568 F CFP |
| - frais de matière d'œuvre | 865.291 F CFP   |

**Par arrêté n° 394 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée hôtelier de Tahiti, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 828.993 F CFP pour l'installation de prises informatiques dans la salle de documentation et le mobilier de bureau du chef des travaux.

**Par arrêté n° 395 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée hôtelier de Tahiti, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 10.147.538 F CFP pour les opérations suivantes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - petit matériel et mobilier scolaire et le mobilier administratif | 4.040.069 F CFP |
| - frais de gardiennage et d'électricité                            | 5.926.327 F CFP |
| - participation aux frais de cérémonie                             | 70.500 F CFP    |
| - frais de matière d'œuvre   | 110.642 F CFP   |

**Par arrêté n° 396 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège Henri-Hiro, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 8.125.109 F CFP pour les opérations suivantes :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - petit mobilier de bureau  | 248.240 F CFP   |
| - travaux de maintenance et équipement des logements de fonctions   | 786.856 F CFP   |
| - achat de peinture   | 544.194 F CFP   |
| - renouvellement du mobilier scolaire   | 6.470.760 F CFP |
| - achat d'une imprimante laser HP 1300 destinée à l'intendance dans le cadre de la mise en place des logiciels sous Windows | 75.059 F CFP    |

**Par arrêté n° 397 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Rurutu, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 468.618 F CFP pour les opérations suivantes :

- |  |               |
|--|---------------|
| - mobilier scolaire (salle informatique) | 157.947 F CFP |
| - installation des paillasses            | 310.671 F CFP |

**Par arrêté n° 398 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Rurutu, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 500.000 F CFP pour un complément de fonds documentaire pour le centre de documentation et d'information.

**Par arrêté n° 399 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Taunoa, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3.679.881 F CFP pour du petit mobilier pour les logements de fonctions.

**Par arrêté n° 400 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée professionnel de Faa'a, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.062.690 F CFP pour la mise en conformité électrique.

**Par arrêté n° 401 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Paea, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 75.059 F CFP pour l'achat d'une imprimante laser HP 1300 destinée à l'intendance dans le cadre de la mise en place des logiciels sous Windows.

**Par arrêté n° 402 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée Paul-Gauguin, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 75.059 F CFP pour l'achat d'une imprimante laser HP 1300 destinée à l'intendance dans le cadre de la mise en place des logiciels sous Windows.

**Par arrêté n° 403 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Hao, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 572.269 F CFP pour les opérations suivantes :

- travaux de clôture et pose des sous-forgets 497.210 F CFP
- achat d'une imprimante laser HP 1300 destinée à l'intendance dans le cadre de la mise en place des logiciels sous Windows 75.059 F CFP

**Par arrêté n° 404 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée polyvalent de Taaone, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2.172.688 F CFP pour les opérations suivantes :

- matière d'œuvre destinée à l'aménagement de deux salles de classe 2.092.607 F CFP
- matière d'œuvre destinée à la réfection de l'infirmerie 80.081 F CFP

**Par arrêté n° 405 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Taaone, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 4.012.409 F CFP pour des travaux de réfection d'un logement administratif.

**Par arrêté n° 406 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Makemo, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 4.218.411 F CFP pour les opérations suivantes :

- travaux de plomberie des logements de fonctions 782.650 F CFP
- divers travaux de réfection des logements de fonctions 885.355 F CFP
- petit matériel de cuisine 1.592.608 F CFP
- petit équipement des logements de fonctions 957.798 F CFP

**Par arrêté n° 407 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Atuona, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.370.648 F CFP pour les opérations suivantes :

- petit équipement, outillage et matière d'œuvre destinés à l'atelier mécanique-motorisation 1.341.098 F CFP
- frais d'examen validation du permis mer 29.550 F CFP

**Par arrêté n° 408 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Taiohae, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 165.000 F CFP pour l'installation d'un filet de protection.

**Par arrêté n° 409 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Taiohae, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 75.059 F CFP pour l'achat d'une imprimante laser HP 1300 destinée à l'intendance dans le cadre de la mise en place des logiciels sous Windows.

**Par arrêté n° 410 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Faaroa, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 999.007 F CFP pour l'entretien et la réparation du truck du collège.

**Par arrêté n° 411 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée de Uturoa, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.050.305 F CFP pour l'achat de mobilier scolaire et matelas pour l'internat.

**Par arrêté n° 412 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée de Uturoa, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2.803.179 F CFP pour les opérations suivantes :

- petit équipement de cuisine 2.727.719 F CFP
- dépose de la canalisation P.V.C. et rebouchage de l'ensemble en cuisine 75.460 F CFP

**Par arrêté n° 413 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Arue, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3.106.005 F CFP pour les opérations suivantes :

- assurance du véhicule neuf 41.686 F CFP
- achat de petit matériel d'enseignement 477.000 F CFP
- achat de chaises et tables 2.448.170 F CFP
- réparation du photocopieur 64.090 F CFP
- achat d'une imprimante laser HP 1300 75.059 F CFP

**Par arrêté n° 414 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Afareaitu, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 75.059 F CFP pour l'achat d'une imprimante laser HP 1300 destinée à l'intendance dans le cadre de la mise en place des logiciels sous Windows.

**Par arrêté n° 415 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Paopao, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.927.192 F CFP pour les opérations suivantes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - achat d'une imprimante laser HP 1300 | 75.059 F CFP    |
| - mobilier scolaire                    | 1.852.133 F CFP |

**Par arrêté n° 416 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Taravao, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.269.150 F CFP pour les opérations suivantes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - achat d'une imprimante laser HP 1300 | 75.059 F CFP    |
| - mobilier de salles de classe         | 1.194.091 F CFP |

**Par arrêté n° 417 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au lycée polyvalent de Taravao, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.225.331 F CFP pour les opérations suivantes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - mobilier scolaire                    | 1.150.272 F CFP |
| - achat d'une imprimante laser HP 1300 | 75.059 F CFP    |

**Par arrêté n° 418 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Bora Bora, au titre de l'exercice 2004,

une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3.378.715 F CFP pour les opérations suivantes :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - mobilier de salles de classe                                      | 1.895.521 F CFP |
| - entretien des extincteurs   | 413.469 F CFP   |
| - petit équipement pour le centre de documentation et d'information | 1.069.725 F CFP |

**Par arrêté n° 419 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Bora Bora, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.809.184 F CFP pour les opérations suivantes :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - frais E.P.S.  | 600.000 F CFP   |
| - entretien et réparation des installations électriques | 1.209.184 F CFP |

**Par arrêté n° 420 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Ua Pou, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 629.417 F CFP pour l'achat d'ouvrages destinés au centre de documentation et d'information.

**Par arrêté n° 443 PR du 30 décembre 2004.**— Il est attribué au collège de Mataura, au titre de l'exercice 2004, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 4.140.848 F CFP pour l'achat de petit matériel d'internat.

## LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix T.T.C.)

- CONVENTION COLLECTIVE DE L'AUTOMOBILE .....	336 F CFP
- CONVENTION COLLECTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS .....	949 F CFP
- CONVENTION COLLECTIVE DU GARDIENNAGE .....	355 F CFP
- Table chronologique (année 2002) .....	1.473 F CFP
- Code du travail (édition 2004) .....	3.975 FCP
- Statut de la Polynésie française (J.O.P.F. n° 2 N.S. du 12 mars 2004) .....	286 FCP
- Code de l'environnement (J.O.P.F. N° 1 N.S. du 27 février 2004) (broché).....	890 FCP
- Budget général du territoire année 2004.....	2.936 FCP
- Code des impôts (édition août 2003) .....	3.710 FCP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1) .....	725 FCP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française.....	954 FCP
- Statut de l'autonomie de la Polynésie française (Mise à jour au 1er janvier 2002).....	2.364 FCP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien) .....	696 FCP
- Budget Général du territoire et Budget des Comptes spéciaux - année 2003 .....	2.343 FCP
- Convention collective des assurances .....	334 FCP
- Convention collective du commerce .....	530 FCP
- Convention collective du nettoyage .....	413 FCP
- Convention collective de l'industrie .....	435 FCP
- Convention collective de l'hôtellerie des îles.....	588 FCP
- Convention collective de l'hôtellerie de Tahiti .....	705 FCP
- Code de l'Education (J.O.P.F. n° 3 N.S. du 25 août 2000) .....	445 FCP
- Code pénal (J.O.P.F. n° 8 N.S. du 2 août 1996) .....	382 FCP
- Code de procédure pénale (J.O.P.F. n° 9 N.S. du 16 août 1996) .....	710 FCP
- Code de procédure civile (broché) .....	636 FCP
- Code des douanes (édition janvier 2001) .....	2.184 FCP
- Répertoire général des textes promulgués au B.O.E.F.O. et J.O.P.F. de 1843 à 1996 (Mise à jour) .....	3.445 FCP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 2 : Statut particulier (mise à jour au 31 mars 2002) .....	2.756 FCP
Tome 3 : Filière santé.....	1.675 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1995).....	2.046 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1996).....	2.115 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1997).....	2.528 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1998).....	2.942 FCP
- Table analytique et chronologique (année 1999).....	3.222 FCP
- Table chronologique (année 2000) .....	1.261 FCP
- Table chronologique (année 2001) .....	1.399 FCP
- Tarif des douanes (édition février 2001) .....	6.334 FCP

**Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages**

43, rue des Poilus-Tahitiens — B.P. 117- 98713 Papeete — Tél. : 50.05.80 - Fax : 42.52.61  
Lundi à Jeudi : 7 h à 15 h et Vendredi : 7 h à 14 h

## TARIFS

### des Abonnements de l'Imprimerie Officielle à compter de Janvier 2004

TARIF en F CFP	T.T.C.	Hors Taxe					
		Nouvelle-Calédonie	France, Andorre et Monaco	Hawaii	U.S.A.	Nouvelle-Zélande	Autres Pays d'Europe
	Polynésie française	Voie aérienne					
Numéro.....	201*	265	325	315	345	335	420
Abonnement 6 mois.....	4.664	5.935	7.880	7.530	8.505	8.255	10.495
Abonnement 1 an.....	8.554	10.785	14.225	13.680	15.465	14.660	19.080

\* Frais d'expédition non inclus pour les îles.

